

PAR COURRIEL

Québec, le 16 novembre 2017

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 0101-309

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 27 octobre 2017 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

*« Le nom des personnes présentes à l'ouverture des soumissions en 2016 et
Le nom des personnes présentes à l'ouverture des soumissions en 2017
(appel d'offre pour la location du bureau d'accueil de l'AMCC). »*

En réponse à vos questions, les propositions ont été ouvertes en 2016, par MM. Guy Laroche, Alain Laflamme et Alexandre Byette et, en 2017, par M. Christophe Zamuner. Rappelons que l'ouverture et l'analyse des propositions peuvent être deux étapes distinctes.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale,

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Avis de recours